COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-096

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté: 25 juin 2021

Nombre de délégués :

□ en exercice: 29

□ présents : 23

□ votants: 26

OBJET:

Composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

<u>ABSENTS Excusés</u>: M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Marie-Madeleine LORIN François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Annie ARNAUD

Rapporteur: A. HUCHET

Vu la délibération n°2020-110 du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a composé sa Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées dont était membre Monsieur Pierre-Louis PUYGRENIER ;

Considérant la démission de ce dernier;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de nommer Monsieur Francis CUBERTAFON au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

NO DE SAIN

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20210701-DC2021520182-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de